



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE DIJON, session 2022

Le recteur de l'académie de Dijon

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE DIJON, au titre de l'année 2022 :

Madame GONDRE Charlotte, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Rectorat de Versailles,

Monsieur BARTH Florent, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat de Dijon,

Madame BERTHET Gaëlle, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Ministère de l'éducation nationale, Direction du numérique pour l'éducation, Paris.

Monsieur THEUNYNCK Jérôme, ingénieur de recherche de 2ème classe, Rectorat de Dijon,

Monsieur TOUATI Rachid, ingénieur de recherche, Rectorat de Besançon,

Madame TSIAZONALY FINDRAMA Diamondra, ingénieure de recherche, Ministère de l'éducation nationale Direction du numérique pour l'éducation, Paris.

Madame BRIFFAUT Rosine, ingénieure de recherche de 1ère classe, suppléante, Rectorat de Dijon,

Monsieur TRELLET Eric, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Rectorat de Dijon,

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Dijon, le 28 juin 2022

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,


Caroline WAYROU